

L'hon. M. FIELDING: Ces listes ont été publiées; j'en ai un exemplaire par devers moi.

(Le crédit est adopté.)

Dépenses occasionnées par la loi de naturalisation, \$50,000.

M. SPENCER: De quelle façon expliquez-vous cette augmentation?

L'hon. M. GUTHRIE: Elle s'explique du fait qu'il se fait peut-être un plus grand nombre d'enquêtes maintenant qu'au cours des deux ou trois dernières années. Pendant la dernière guerre les demandes se sont accumulées et je crois que les certificats de naturalisation sont accordés plus librement à cette heure.

L'hon. MACKENZIE KING: C'est là toute l'explication pour ainsi dire.

M. HANSON: Dans ma région, il y a un bon nombre de demandes qui devraient faire le sujet d'une enquête. Dans certaines parties du Nouveau-Brunswick des gens réclament la naturalisation pour des motifs qui ne sont guère valables en réalité.

L'hon. M. COPP: Je ne puis fournir les détails touchant les différentes localités. Les enquêtes se poursuivent par tout le Canada.

En 1915, la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest a fait des enquêtes au sujet de 16 demandes; en 1917, 18; en 1918, 199; en 1919, 5,437; en 1920, 6,258; en 1921, 7,424, et en 1922, du premier janvier au 31 mars, 1,121.

M. HANSON: Ces enquêtes sont surtout conduites par les membres de la gendarmerie à cheval?

L'hon. M. COPP: Exclusivement par eux. (Le crédit est adopté.)

Application de la loi taxant les projets d'affaires, 1916, et de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917, et de leurs modifications. Les nominations à cet effet et le paiement d'un traitement supplémentaire de \$4,000 pour le commissaire de l'impôt peuvent se faire nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$2,200,000.

M. IRVINE: La taxe sur les profits d'affaires rapporte-t-elle autant que les frais qu'occasionne son application?

L'hon. M. FIELDING: Je regrette de ne pouvoir me procurer, dès ce soir, les renseignements nécessaires pour pouvoir répondre à cette question.

L'hon. M. GUTHRIE: Etes-vous certain que nous aurons besoin de cet argent cette

année? Le budget n'a pas encore été déposé.

L'hon. M. FIELDING: Je pense que nous en aurons besoin, en vertu du principe général qui veut que nous tenions ce que nous avons.

M. CALDWELL: Que signifient ces \$4,000 pour un commissaire qui peut être nommé nonobstant les dispositions de la Loi du service civil?

L'hon. M. FIELDING: C'est la répétition d'un crédit adopté l'année dernière par l'ancien ministère. Le traitement de M. Breadner était de \$6,000 et il est porté à \$10,000. M. Breadner est chargé de la division de l'impôt sur le revenu.

M. CALDWELL: Cet item ne m'intéresse pas outre mesure, mais je me demandais s'il n'équivalait pas à la création d'un précédent.

L'hon. M. FIELDING: Ce précédent, s'il y a un précédent, fut créé l'année dernière.

M. CALDWELL: Je me demande pourquoi nous devrions maintenir des précédents établis l'année dernière?

L'hon. M. FIELDING: Il est parfois difficile de faire des changements.

L'hon. M. GUTHRIE: L'honorable ministre des Finances en a créé un, lui-même, cette année.

M. WARD: Combien coûte la perception de l'impôt sur le revenu?

L'hon. M. FIELDING: Je ne saurais le dire maintenant, mais je n'ai pas d'objection à ce que l'item soit réservé. Si mon honorable ami tient à être renseigné sur ce point, je pourrais me procurer les renseignements et les lui soumettre plus tard.

M. WARD: Il s'agit d'une question importante. On nous a souvent répété que l'application de la loi coûte plus que ne représentent les revenus qu'elle nous assure. Si ces déclarations sont erronées, la Chambre devrait les rectifier.

L'hon. M. FIELDING: Eu égard à l'immensité de la somme perçue, les frais encourus pour la percevoir seront jugés raisonnables, je crois. Cependant, si l'honorable député tient à avoir des renseignements plus précis, je les fournirai plus tard.

(Le crédit est adopté.)

Commission des achats—Appointements et dépenses casuelles, \$72,000.

M. HANSON: Comment la Commission des achats est-elle composée?